

Plan directeur du quartier

Vanier

DOCUMENT D'ORIENTATION





Plan directeur du quartier
Vanier

DOCUMENT D'ORIENTATION



■ ► Équipe de production

ÉLABORATION	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières	Christiane Auclair
	Service de l'aménagement du territoire	Jacques Dompierre Diane Collin Émilio Roméro Marc Des Rivières
	Service du développement économique	Christian Marcon
	Service de l'environnement	Jacques Grantham Suzanne Bargoné Jean-Yves Bédard
	Service de l'ingénierie	Daniel Audet
	Comité-aviseur : Arrondissement des Rivières Division de la gestion du territoire Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire Division des travaux publics Centre local de développement (CLD) de Québec	Christiane Auclair Mario Demeule, Hélène Isabelle Charles Pagé, Gilles Matte Régis Cormier Stéphane Gaudreault
	Comité d'urbanisme de la Gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières	Édouard La France Claude Ratté Michel Hubert Christian Lepage Christiane Auclair
Conseil de quartier de Vanier	Guy Boulet, président Marc Robitaille, vice-président Suzanne Guérin, administratrice Nicole Laveau, secrétaire Nicole Demers, trésorière Richard Côté, conseiller municipal	
DIRECTION	Division de la gestion du territoire	Édouard La France
COORDINATION	Division de la gestion du territoire	Christiane Auclair
CONSULTATION PUBLIQUE	Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif	Mario Demeule, Hélène Beaucage
RÉDACTION	Division de la gestion du territoire	Christiane Auclair
CARTOGRAPHIE	Service de l'aménagement du territoire	Johel Morneau
GRAPHISME	Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif	Monique Côté
SECRÉTARIAT	Division de la gestion du territoire	Danielle Cardinal, Sonia Harvey

Élaboration: automne 2005 à printemps 2006
 Rédaction: été 2006 à printemps 2007
 Adoption: 10 avril 2007

Impression:
 Début de la mise en œuvre du plan d'action:

Juillet 2007
 Été 2007

LISTE DES CARTES	4		
1 INTRODUCTION	5	4 VISION D'ACTION TERRITORIALE	24
1.1 Contexte	5	4.1 Vision d'action	24
1.2 Nature du plan directeur de quartier	5	4.2 Enjeux généraux	24
1.3 Démarche d'élaboration du plan directeur	6	5 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT	
1.4 Limites géographiques du quartier de Vanier	8	ET DE DÉVELOPPEMENT	26
2 PORTRAIT SOMMAIRE DU QUARTIER DE VANIER	9	5.1 Cadre de vie	26
2.1 Historique	9	<i>Environnement naturel</i>	26
2.2 Caractéristiques de la population	10	<i>Environnement bâti</i>	26
2.3 Fonctions urbaines et utilisation du sol	11	5.2 Milieu de vie	27
2.4 Hydrographie	12	<i>Environnements social et culturel</i>	27
2.5 Voies de circulation	12	5.3 Niveau de vie	27
2.6 Activités économiques	13	<i>Environnement économique</i>	27
2.7 Équipements publics	13	5.4 Orientations et objectifs retenus	28
2.8 Infrastructures et contraintes à l'aménagement	14	6 ANNEXES	33
2.9 Équipements de sport, loisir et vie communautaire	14	<i>Développement local</i>	34
2.10 Parcs et réseaux cyclable et pédestre	14	<i>Cartographie</i>	35 - 44
2.11 Portrait socioéconomique et démographique	15		
2.12 Portrait de santé de la population du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier	20		
3 ENVIRONNEMENT DU QUARTIER	21		
3.1 Environnement interne	21		
<i>Forces</i>	21		
<i>Faiblesses</i>	21		
3.2 Environnement externe	22		
<i>Opportunités</i>	22		
<i>Contraintes</i>	23		

■ ► *Liste des cartes*

Carte 1.

Ville de Québec

Localisation du quartier de Vanier 35

Carte 2.

Arrondissement des Rivières

Limites géographiques du district 6 – Vanier 36

Carte 3.

Plan de zonage 37

Carte 4.

Cadre bâti 38

Carte 5.

Utilisation du sol 39

Carte 6.

Réseau routier 40

Carte 7.

Activités économiques 41

Carte 8.

Équipements publics 42

Carte 9.

Contraintes à l'aménagement 43

Carte 10.

Équipements de sport, loisir et vie communautaire 44

Carte 11.

Parcs et réseaux 45



Introduction

1.1 CONTEXTE

L'exercice d'élaboration du plan de quartier pour Vanier s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique 2006-2008 de l'Arrondissement des Rivières. Plus précisément, la réalisation du plan de quartier pour Vanier découle d'une orientation stratégique dont la finalité consiste à favoriser une occupation harmonieuse du territoire.

À l'échelle de la Ville, le processus de réalisation d'un plan de quartier s'inscrit à l'intérieur de la Politique de consultation publique, laquelle est en vigueur depuis novembre 2003. Cette politique vise à favoriser l'exercice des droits d'expression et de participation par ses citoyens. Ainsi, chacune des étapes importantes de l'élaboration du plan de quartier permet aux résidents de se prononcer sur les aspirations, les attentes et les besoins qui leur sont chers afin d'améliorer la qualité de vie de leur quartier.

La Politique de consultation publique précise que le conseil de quartier constitue l'interlocuteur privilégié par la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts sur toute question concernant le quartier. Le conseil de quartier est également habilité à prendre des initiatives ayant pour objet de stimuler un développement intégré et viable du quartier. C'est à ce titre, que le contenu du plan de quartier pour Vanier reflète également les préoccupations des membres du conseil de quartier de Vanier, puisque ces personnes ont à cœur le développement de celui-ci.

1.2 NATURE DU PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER

Le plan de quartier représente un instrument de planification et de gestion de l'évolution d'un quartier et permet d'approfondir les orientations de la Ville en matière d'aménagement. Cette évolution peut être d'ordre spatial (physique), social, économique ou environnemental. Le plan de quartier permet aussi d'orienter les décisions de l'administration municipale en fonction des intérêts du milieu.

Quant au quartier, il correspond à une entité géographique permettant aux citoyens qui y demeurent de s'identifier à cet espace et d'y développer un sentiment d'appartenance. Ainsi, la notion de « quartier » se caractérise par la présence de liens sociaux établis dans un espace de référence situé entre le voisinage et l'agglomération, où cet espace est occupé, voire approprié par ses habitants, c'est-à-dire qui a du sens pour eux. Ayant une profondeur historique, la notion de quartier dépasse aujourd'hui le concept de « paroisse » qui a servi pendant longtemps de territoire de référence.

L'élaboration du plan de quartier s'inscrit dans un processus démocratique où les préoccupations des résidents sont prises en compte.



■ Vue aérienne • Partie du quartier de Vanier, secteur sud

1.3 DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR

Le plan de quartier pour Vanier s'inscrit dans une démarche composée de cinq étapes.

1.3.1 Présentation de la démarche

Cette première étape consiste à présenter la démarche qui sera utilisée lors du processus d'élaboration du plan de quartier pour Vanier. Cette démarche fut présentée à une séance publique des conseils d'arrondissement et de quartier ainsi qu'au comité aviseur constitué d'un membre de chacune des divisions de l'Arrondissement des Rivières et d'un membre du CLD de Québec.

Cette étape vise à familiariser les intervenants municipaux et la population avec différents éléments du processus d'élaboration du plan directeur de quartier.

Cette étape permet également d'assurer la participation active des intervenants prenant part à la démarche, en favorisant un échange direct entre les services municipaux et les acteurs du milieu.

1.3.2 Portrait actuel du quartier et enjeux

Cette deuxième étape consiste à dresser un portrait exhaustif du quartier, dans le but d'en dégager les potentiels mais aussi les problématiques. Ceux-ci englobent les dimensions d'ordre spatial, social, économique ou environnemental du quartier.

Il s'agit, à cette étape, de dresser un inventaire du milieu qui soit le plus complet possible. Les principaux éléments de cet inventaire comprennent : l'historique du quartier (principales étapes de développement), le profil démographique et socioéconomique de la population, les types de logement, l'évolution du nombre de constructions, la forme urbaine et le cadre bâti des différents secteurs du quartier, l'utilisation du sol, (fonctions urbaines, équipements et infrastructures publiques, contraintes au développement) et les particularités de la réglementation d'urbanisme concernant le quartier.

Ce portrait est accompagné des principales préoccupations et problématiques vécues et perçues par la population du quartier et par les groupes d'intérêt qui y exercent leurs activités. Il rend compte aussi des principales problématiques observées à différentes échelles sur le territoire du quartier par les services municipaux impliqués dans la démarche. Une synthèse de ces préoccupations est par la suite réalisée.

La collecte d'information servant à dresser une analyse du milieu provient principalement d'une recherche bibliographique effectuée à la suite de l'inventaire, de la tenue d'une séance de travail avec la population du quartier et avec les intervenants du milieu. Cette consultation a été tenue par le conseil de quartier le 28 février 2006.

Somme toute, cette partie du portrait du quartier a pour principal objectif de dégager un certain nombre d'enjeux liés aux problématiques. Des enjeux sur lesquels la population et les groupes d'intérêt veulent intervenir dans le contexte de l'évolution de leur quartier.

L'engagement et le rôle de tous les acteurs sont primordiaux dans le contexte de l'élaboration de chacune des étapes de réalisation. Seule une telle participation permettra de poser un diagnostic qui reflète fidèlement la réalité du quartier.



■ Consultation publique

1.3.3 Orientations et objectifs

Cette étape consiste à produire un document d'orientation. Ce document doit préciser la vision et les enjeux généraux, de même que les enjeux, les orientations et les objectifs particuliers que le conseil de quartier et les citoyens¹ du quartier entendent poursuivre pour améliorer leur cadre de vie, leur milieu de vie et leur niveau de vie.

Selon les problématiques et les enjeux de développement identifiés pour le quartier, les intervenants du milieu ont ensuite à définir et à partager une vision stratégique d'action territoriale pour le développement de celui-ci. Cette vision s'accompagne de la définition des vocations particulières à donner au quartier. Cette étape comprend également la détermination de pistes de solution liées aux enjeux.

Par la suite, des orientations et objectifs de développement du quartier sont définis afin de pallier aux problématiques et préoccupations identifiées. Soulignons par ailleurs qu'en plus de traduire les besoins du quartier, ces orientations doivent s'accorder aux grandes orientations d'aménagement et de développement de la Ville.



1.3.4 Plan d'action

Un plan d'action accompagne le plan de quartier. Ce document représente la mise en oeuvre du plan de quartier, en ce sens qu'il indique la liste des projets ou interventions concrètes qui permettent de traduire sur le terrain les orientations et objectifs du plan directeur. Ainsi, le plan d'action représente en quelque sorte un tableau de bord pour l'administration municipale.

Les principaux éléments du plan d'action sont, pour chacune des orientations :

- les objectifs inhérents aux orientations;
- les actions pour atteindre les objectifs;
- un échéancier de réalisation des actions ou interventions (court et moyen terme);
- le budget correspondant aux interventions;
- le(s) maître(s) d'œuvre pour chacune des interventions (organisme et ré pondant).

Le plan d'action est également accompagné d'un plan image, lequel prend la forme d'un plan de localisation illustrant les principales interventions à être réalisées sur le terrain. Ainsi, ce plan précise et localise les priorités du plan d'action.

Le plan d'action peut également être accompagné d'un plan concept, lequel prend la forme d'une carte où peuvent être représentés des aspects particuliers du plan d'action à une plus petite échelle (ex. : plan illustrant l'aménagement d'un parc en particulier).

¹ L'utilisation du genre masculin dans le présent document pour désigner un groupe de personnes doit être considéré à titre épïcène et ne sert qu'à alléger le texte.

1.3.5 Diffusion, mise en œuvre et suivi

Cette dernière étape consiste à diffuser le plan directeur de quartier, c'est-à-dire la transmission du plan d'action et des fiches de projets (interventions prioritaires) aux services municipaux concernés.

L'étape de mise en œuvre consiste, pour les maîtres d'œuvre, à réaliser les interventions prioritaires inscrites au plan d'action.

Finalement, l'étape de suivi s'avère très importante. Le coordonnateur s'assure alors que les interventions ciblées sont réalisées. Il prépare également un bilan annuel de réalisation du plan d'action.

En conclusion, le plan de quartier pour Vanier s'inscrit à l'intérieur d'un processus continu. Il permet aux élus et gestionnaires du territoire du quartier d'accompagner la collectivité vers des cibles convenues avec la population en tenant compte de l'évolution de ses environnements interne et externe.

Pour cela, les élus, la population et les intervenants socioéconomiques du milieu doivent se concerter pour retenir des actions précises d'aménagement et de développement du quartier. Ces actions souscrivent au principe du développement durable et ont des effets bénéfiques sur le développement économique du quartier ou de l'arrondissement à long terme.

Conséquemment, les membres du conseil de quartier souhaitent que les différents organismes ou gestionnaires qui fournissent des services touchant le quartier s'y réfèrent dans leurs décisions et interventions respectives.

Ces organismes ou gestionnaires de services sont représentés par :

- la Ville de Québec lors de la mise en œuvre de sa planification stratégique touchant le quartier;
- les services municipaux, dont ceux du Développement économique, de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et des Loisirs, sports et vie communautaire, dans leur planification de projets ou de travaux sur le territoire du quartier;
- les organismes publics ou parapublics comme les commissions scolaires et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), les organismes gouvernementaux et communautaires, dans leur planification touchant le quartier;

- l'Arrondissement des Rivières, par l'entremise de ses divisions, dans sa planification d'interventions multiples sur le territoire du quartier;
- et, plus particulièrement la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement dans ses analyses touchant tout projet de développement ou projet de modification à la réglementation d'urbanisme sur l'ensemble du territoire du quartier.

1.4 LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU QUARTIER DE VANIER

Le quartier de Vanier a une superficie de 6,26 km². Il est borné à l'est par l'arrondissement de Limoilou et séparé de lui par l'autoroute Laurentienne; au sud la rivière Saint-Charles constitue une limite naturelle entre Vanier et l'arrondissement de La Cité; la limite ouest correspond au parc industriel Cardinal tandis qu'au nord il est scindé de Lebourgneuf par l'autoroute Félix-Leclerc.



Vue aérienne • Secteur Jardins Rive-gauche

Portrait du quartier de Vanier

2.1 HISTORIQUE

Vers 1890, Vanier s'appelait « Petite Rivière sans bruit ». Ce qualificatif s'adressait à la nature même des lieux. Les emplacements étaient généralement lieux de promenade pour les Québécois en quête de paix ou d'un lieu de villégiature. « Petite Rivière sans bruit » était alors une campagne sise à proximité de la ville de Québec. Durant les beaux mois de l'année, les gens venaient s'y établir dans des chalets d'été considérés comme des résidences temporaires. C'était donc un lieu de repos, mais surtout ce nom semble lié au fait que les visiteurs de Québec venaient se promener en voiture de l'autre côté de la rivière Saint-Charles par les soirs de la belle saison.

À la suite d'une pétition demandant qu'une partie de territoire situé dans la municipalité de la Petite Rivière soit érigée en municipalité de ville sous le nom de Québec-Ouest, la corporation de la Ville de Québec-Ouest fut créée le 9 mars 1916. La même année, la municipalité de Québec-Ouest choisit son premier conseil de ville.

9 mars 1916 : constitution de la municipalité de Québec-Ouest par la Loi 6, Georges V, chapitre 61, sanctionnée par l'Honorable Pierre-Évariste Leblanc, lieutenant-gouverneur du Canada. La population est de 300 habitants.

1924 : des conduites d'eau et d'égout sont installées. On construit le pont Marie-de-l'Incarnation et le pont Scott est refait. La compagnie Québec Power installe le service de l'électricité.

1927 : le premier hôtel de ville est érigé ainsi que le couvent Notre-Dame-de-Recouvrance.

1929 : arrivée du transport en commun et fondation de la paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance qui ressuscite le voeu de Champlain de bâtir une chapelle à cet endroit si le Canada revenait à la France.

De 1928 à 1930 : de 600 habitants en 1928, la population passe en 1930 à 1 457 habitants, répartis à travers 251 familles. C'est l'époque de la Grande Crise et le taux de chômage est élevé. Les gens vivent surtout du secours direct.



■ Église Notre-Dame de Recouvrance

1933 : la population atteint 2 132 habitants (357 familles). L'augmentation de la population est causée principalement par l'arrivée massive de chômeurs. Éprouvés par la crise, ces derniers s'établissent à Québec-Ouest parce que le prix des logements y est moindre. Cette augmentation crée par conséquent un manque de locaux dans les écoles.

1937 : octroi du gouvernement pour la construction d'une deuxième école.

1956 : établissement de la première industrie dans la zone industrielle d'une superficie de 6 millions de pieds carrés réservés à cette fin.

1960 - 1963 : l'hôpital Christ-Roi est érigé sur l'emplacement de ce qui était l'hôpital du Parc Savard connu aussi sous le nom de « Hôpital des immigrants ».

1966 : cette année marque le jubilé d'or de Québec-Ouest. L'événement le plus important est sans contredit le changement de nom pour celui de Vanier en l'honneur de Son Excellence le général Georges-P. Vanier, gouverneur général du Canada.

1969 : la Ville se porte acquéreur d'un terrain de 4 millions de pieds carrés pour l'agrandissement de son parc industriel.

1970 à 1977 : cette période marque le deuxième mouvement de développement résidentiel dans le secteur nord-est.

1985 à 1989 : le développement commercial du secteur nord consolide le parc industriel.

1986 : la population de Vanier atteint 10 125 habitants.

1995 : la population de Vanier atteint 11 325 habitants.

1997 : le CLSC Laurentien est fusionné au CLSC Basse-Ville-Limoilou.

2002 : regroupement avec la nouvelle Ville de Québec.

Portrait du quartier de Vanier

2.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

La population du quartier représente 21,2 % de la population de l'arrondissement des Rivières et 2,5 % de la population de la nouvelle ville de Québec.

Tableau 1 : Composition de la population de Vanier selon le sexe

POPULATION	NOMBRE	POURCENTAGE (%)
Hommes	5 948	47,3
Femmes	6 627	52,7
TOTAL	12 575	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

Entre 1996 et 2001, la population de Vanier aurait sensiblement diminué avec un écart de - 1,3 %. Lors du regroupement avec la nouvelle ville de Québec, le quartier de Vanier a agrandi son territoire par l'ajout du secteur situé au sud-est, plus précisément au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, entre la rue Bourdages et l'autoroute Laurentienne. Cette annexion se solde par une augmentation de la population de 17 %.

La population du quartier de Vanier possède les caractéristiques sociales et démographiques suivantes :

la citoyenneté:

- canadienne à 97,5 %;

la langue maternelle:

- française à 92,3 %;

la religion:

- catholique à 90 %;

le lieu de naissance:

- autre que le Canada à 2,5 %.



▲
■ Les aînés

Tableau 2 : Superficie et densité de la population

TERRITOIRE	SUPERFICIE (km ²)	DENSITÉ (habitants/km ²)
Vanier	6,26	2 008
Québec (ancien territoire)	92,93	1 820

Source : Division de l'aménagement du territoire, 2004.

La densité de la population atteint 2 008 habitants/km² comparativement à 1 820 habitants/km² pour l'ancien territoire de la ville de Québec.

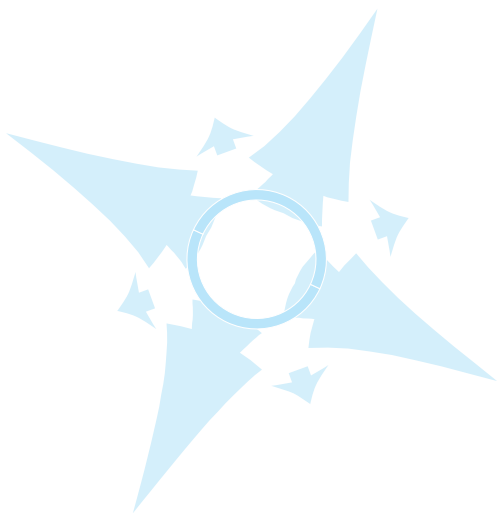


▲
■ L'implication des immigrants

2.3 FONCTIONS URBAINES ET UTILISATION DU SOL

À la lecture de la carte de l'utilisation du sol (voir carte 5 en annexe), un premier constat s'impose : le quartier s'est développé selon un plan de rues quadrillé où l'on retrouve une zone d'habitation entourée de zones industrielles et commerciales, pôles traditionnels d'emploi. Les zones d'habitation sont bien desservies par des commerces de proximité. L'avenue Plante, considérée comme la rue principale a vu désertier ses commerces au profit des zones commerciales du boulevard Pierre-Bertrand et de la rue Soumande.

Le tableau qui suit exprime en pourcentage dans quelle proportion les différents usages occupent le territoire. On constate que les emprises routières occupent à elles seules 20,8 % du territoire; la part de territoire occupée par les usages résidentiels est de 17 %, celle occupée par les commerces est de 24 % tandis que la proportion allouée au loisir et à la culture est de 1,5 % et celle pour les parcs et les espaces verts de seulement 1 %.



Portrait du quartier de Vanier

Tableau 3 : Utilisation du sol / superficie et part relative des différents usages

USAGE	SUPERFICIE (en m ²)	% P/R AU QUARTIER
Emprises routières	1 300 307	20,86
Commercial	1 134 491	18,2
Utilité publique	979 901	15,72
Résidentiel faible densité	457 436	7,34
Résidentiel moyenne densité	374 653	6,01
Commerce de gros et entreposage	366 686	5,88
Institutionnel	314 692	5,05
Terrain et bâtiment vacants	290 869	4,67
Industriel	253 598	4,07
Résidentiel haute densité	225 917	3,62
Administration et service	169 153	2,71
Hydrographie	98 810	1,58
Réseau et équipement de transport	96 588	1,55
Loisir et culture	95 045	1,52
Parc et espace vert	64 109	1,03
Résidentiel et commercial	10 998	0,18
Résidentiel, administration et services	966	0,02
Autres	732	0,01
TOTAL	6 234 951	100,00

2.4 HYDROGRAPHIE/TOPOGRAPHIE

La rivière Saint-Charles traverse d'ouest en est le quartier et constitue la limite sud du quartier. Les travaux de *renaturalisation* des rives de la rivière redonneront au cours d'eau son caractère naturel. Les citoyens pourront bénéficier et avoir accès à une aire naturelle à proximité de leur quartier.

2.5 VOIES DE CIRCULATION

Réseau routier

Le réseau routier comprend les autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc qui sont des axes principaux de circulation dans la région de Québec. Vient ensuite le réseau routier artériel regroupant les boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre. Les rues locales sont les voies de circulation desservant les différents secteurs du quartier. Il est à noter que le boulevard Wilfrid-Hamel est un tronçon de la route 138. Les réseaux autoroutiers et artériels fracturent le quartier et empêchent la circulation sécuritaire des piétons et des cyclistes.

Voie ferrée

La voie ferrée traverse d'est en ouest le quartier. Elle scinde le quartier en deux. Le secteur situé au sud de la voie ferrée s'est développé au cours des années 1930 et 1940 tandis que celui au nord s'est développé entre 1970 et 1977.

Transport de l'électricité

Les équipements de transport et de distribution d'Hydro-Québec occupent un territoire important dans le quartier. En plus d'avoir un aspect peu attrayant, ces espaces sont inutilisés et brisent la continuité de la trame urbaine. Un premier effort de mise en valeur a été fait. Il s'agit des aménagements paysagers situés derrière la rue Houde et Place Flamand et réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec. En 2001, des travaux majeurs d'amélioration ont été réalisés sur la ligne de transport d'électricité traversant d'est en ouest le quartier.

2.6 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le parc industriel Cardinal est un pôle d'emploi important. Notons que 20 % des travailleurs du parc proviennent du quartier de Vanier. La proportion pourrait être plus importante mais le manque de formation des travailleurs semble être la cause de ce phénomène. Le parc industriel Cardinal regroupe 398 entreprises qui oeuvrent dans les domaines de la vente en gros ou au détail, offrent des services professionnels, ou qui sont des entreprises manufacturières, industrielles, de construction ou d'entreposage.

Le secteur commercial du centre d'achats Place Fleurs-de-Lys est également un pôle d'emploi. Ces emplois procurent un revenu d'appoint (à des étudiants par exemple) mais ne répondraient pas aux besoins des familles qui habitent le quartier. Le secteur du centre commercial Place Fleurs-de-Lys répond à une demande de services locaux en provenance des résidents et des personnes en transit ou qui travaillent dans le quartier.

L'activité commerciale de Vanier se concentre sur les artères Pierre-Bertrand, Soumande et Wilfrid-Hamel. Ces axes commerciaux attirent une clientèle locale et régionale et comptent sur la population en transit pour rentabiliser leurs opérations. Ces axes commerciaux ont drainé l'activité qui jadis se tenait sur l'avenue Plante. Cette « rue principale » permettait aux résidents de se rencontrer tout en vaquant à leurs occupations. Le quartier n'a plus de lieu de centralité.

Selon des informations obtenues du Centre local de développement (CLD), il y aurait moins de commerçants de Vanier qui profiteraient de l'aide du CLD qu'ailleurs dans l'arrondissement des Rivières; il y a aussi moins de travailleurs autonomes qui profiteraient du programme STA (soutien aux travailleurs autonomes) qu'ailleurs dans l'arrondissement. Il semble y avoir moins d'initiative *entrepreneuriale* selon les responsables du CLD.



■ ▶
Parc industriel Cardinal
• Avenue Godin / Père-Lelièvre

2.7 ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Sur le territoire du quartier de Vanier se trouvent un certain nombre d'équipements publics. Ces équipements ont trait principalement au réseau de la santé et des services sociaux, au réseau scolaire et aux lieux de culte et de culture. On y trouve également les bureaux de l'Arrondissement des Rivières ainsi que des équipements de loisir municipaux. Ces principaux équipements peuvent être visualisés aux cartes 8 et 10.



▲
■ Avenue Plante • Voie ferrée

■ ► *Portrait du quartier de Vanier*

2.8 INFRASTRUCTURES ET CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT

Le quartier de Vanier possède certaines contraintes à l'aménagement du territoire. Ces contraintes sont principalement d'ordre anthropique et sont indiquées à la carte 9. En premier lieu, notons que les autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc coupent le quartier de Vanier des quartiers voisins et empêchent la circulation sécuritaire des piétons et des cyclistes vers Limoilou et Lebourgneuf. De la même façon, les boulevards Pierre-Bertrand et Wilfrid-Hamel sont des brisures dans la trame urbaine et des obstacles pour les piétons et les cyclistes. Ces boulevards sont peu conviviaux pour eux.

Le quartier de Vanier est traversé d'est en ouest par une voie ferroviaire appartenant au Canadien National. Cette voie est utilisée à la fois pour le transport de passagers et des marchandises.

Dans le quartier, nous retrouvons une ligne de transport d'énergie hydroélectrique qui traverse d'est en ouest le quartier, et des équipements appartenant à Hydro-Québec.

Pour terminer sur cet aspect du territoire, ajoutons la présence d'un site de dépôt à neige dans le secteur ouest du parc industriel Cardinal.

2.9 ÉQUIPEMENTS DE SPORT, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les résidents de Vanier peuvent exercer des activités de sport tels que le baseball, le soccer, la natation et le patinage; des activités de loisir comme la pétanque, le jardinage et le skate; et des activités culturelles notamment au centre d'art La Chapelle. Ajoutons les activités récréatives organisées par les organismes du milieu.

Le quartier de Vanier possède des équipements de loisir qui demanderaient à être modernisés. Ces interventions découleront de la mise en oeuvre du Plan local de développement des équipements récréatifs. Ce plan comprend aussi une analyse des besoins et les activités seront adaptées aux besoins des résidents des secteurs desservis. Depuis le regroupement municipal, il y a une perte de locaux à vocation culturelle pour les organismes du milieu et pour les activités du programme Vacances-été. Les locaux du centre Fernand-Dufour devront être mis à la disposition des organismes communautaires pour la tenue d'évènements.

2.10 PARCS ET RÉSEAUX CYCLABLE ET PÉDESTRE

En ce qui concerne le nombre et la qualité des espaces verts, le quartier de Vanier accuse un déficit qui a d'ailleurs été souligné par la population lors des consultations publiques tenues les 28 février et 28 mars 2006 dans le cadre de l'élaboration du plan de quartier. Les parcs existants manquent d'équipements et d'aménagements paysagers. Soulignons qu'avec l'aménagement des berges de la rivière Saint-Charles, les citoyens du quartier de Vanier bénéficieront d'un espace naturel exceptionnel, mais son accès actuel est peu sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Le quartier n'est pas relié aux réseaux cyclable et pédestre de la ville de Québec. Il existe une bande cyclable qui nécessiterait d'être améliorée et sécurisée.

La circulation piétonne se fait sur le réseau local de transport. Les cyclistes n'ont pas d'infrastructures sécuritaires dédiées; on retrouve une bande cyclable, mais elle ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur.

Le quartier est enclavé et il n'est pas relié aux réseaux existants de la Ville. Les axes principaux de transport ne sont pas conviviaux pour les piétons et les cyclistes et auraient besoin de correctifs en cette matière.

Ces parcs et réseaux peuvent être visualisés à la carte 11.



◀ ■ La relève

2.11 PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait socioéconomique du quartier est produit à partir de caractéristiques des ménages, des revenus et des logements provenant de l'analyse des données statistiques du recensement 2001 de Statistique Canada.

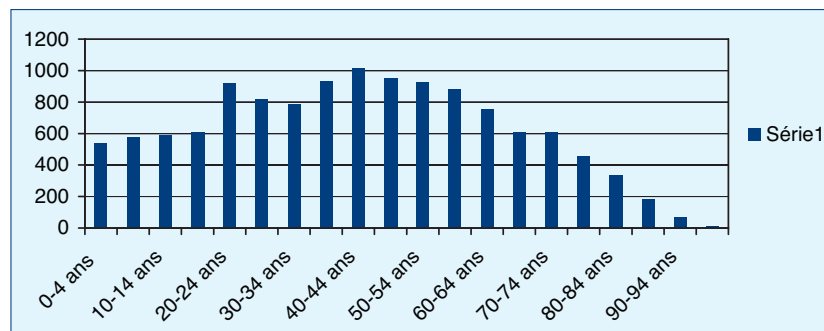
Les principaux constats pour l'ensemble du quartier sont les suivants :

Tableau 4 : Diminution de la population entre 1996 et 2001 et augmentation après 2002

TERRITOIRE	POPULATION 1996	POPULATION 2001	ÉCART (%)
Vanier	11 205	11 054	- 1,3 ²
Ville de Québec (avant la fusion)	167 264	169 076	1,1
Duburger	10 722	11 290	5,3
Les Saules	11 853	12 546	5,8
Lebourgneuf	10 179	11 775	15,7
Neufchâtel-Est	11 527	11 005	- 4,5

Les données disponibles indiquent une augmentation globale de la population dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement des Rivières entre les deux recensements.

Tableau 5 : Distribution de la population selon le groupe d'âge



Source : Statistique Canada, 2001.

La population du quartier de Vanier en 2001 est de 12 575 personnes.

Proportion des groupes d'âge :

- Moins de 20 ans : 18,4 %
- Entre 20 et 39 ans : 27,5 %
- Entre 40 et 59 ans : 30 %
- 60 ans et plus : 25 %

En 2001, 18 % de la population a moins de 20 ans et 55 % a plus de 40 ans. Les personnes dont l'âge varie entre 20 et 39 ans représentent plus du quart de la population. La population est vieillissante.

La population du quartier de Vanier représente 21,2 % de la population de l'arrondissement des Rivières et 2,5 % de la population de la nouvelle ville de Québec.

La population immigrante résidant dans le quartier de Vanier est principalement d'origine : Croate, Serbo-croate, Espagnol et Arabe. Avant 1990, très peu de personnes immigrantes ont choisi d'habiter le quartier. Entre 1991 et 2001, 260 personnes sont venues s'ajouter à la population locale.

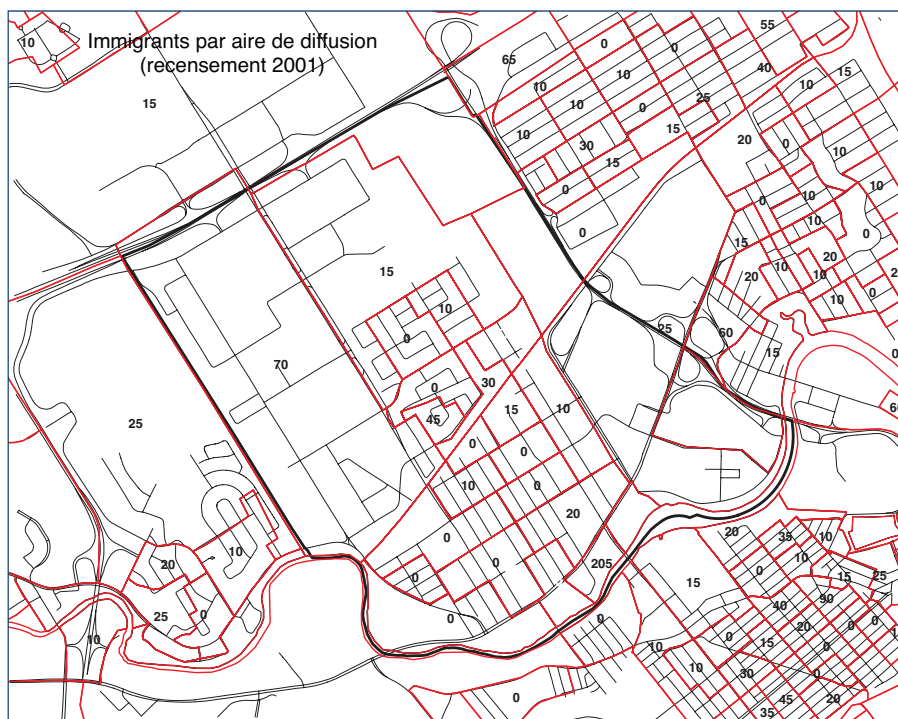
Nombre d'immigrants :

- Avant 1961: 0
- Entre 1961 et 1970 : 20
- Entre 1971 et 1980 : 0
- Entre 1981 et 1990 : 45
- Entre 1991 et 1995 : 80
- Entre 1996 et 2001 : 130

² Notons que lors de la constitution de la nouvelle Ville de Québec le 1^{er} janvier 2002, une partie du territoire de Limoilou a été annexée à celui de Vanier. Il s'agit plus précisément du secteur situé au sud-est, soit au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, entre la rue Bourdages et l'autoroute Laurentienne. Cette annexion se solde par une augmentation de la population de l'ordre de 17,2%.

Portrait du quartier de Vanier

Le quartier de Vanier accueille un nombre grandissant de personnes immigrantes



Ce plan nous permet de localiser les lieux de résidence des personnes immigrantes. Un grand nombre de celles-ci habitent dans les unités d'habitation à loyer modique (HLM) situées à l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Marie-de-l'Incarnation.

SCOLARITÉ

Au recensement de 2001, la population du quartier de Vanier est peu scolarisée

Le tableau qui suit permet d'établir que 38 % de la population de 20 ans et plus a entre une 9^e et une 13^e année de scolarité; 16 % atteint le niveau collégial et 7 % le niveau universitaire.

Tableau 6 : Niveau de scolarité

	VANIER	%
Population totale de 20 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint	8 870	100
Niveau inférieur à la 9 ^e année	2 330	26
De la 9 ^e à la 13 ^e	3 370	38
Sans certificat d'études secondaires	1 465	17
Avec certificat d'études secondaires	1 905	21
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	1 130	13
Études collégiales	1 440	16
Sans certificat ou diplôme	420	5
Avec certificat ou diplôme	1 020	11
Études universitaires	605	7
Sans grade	155	2
Sans certificat ou diplôme	35	0,3
Avec certificat ou diplôme	120	1
Avec baccalauréat ou diplôme d'études supérieures	455	5

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

Dans l'arrondissement des Rivières, c'est dans le quartier de Vanier que l'on trouve le plus de ménages constitués d'une seule personne.

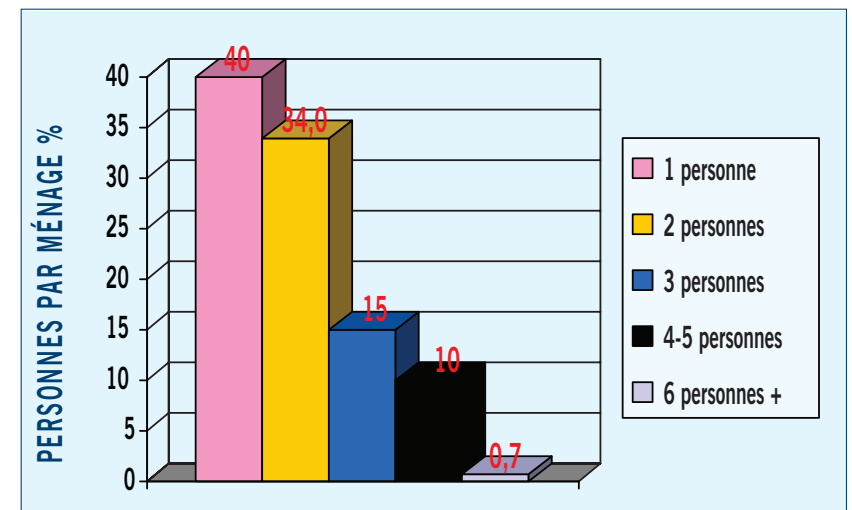
C'est aussi dans le quartier de Vanier que le nombre de personnes par ménage est le plus bas, soit 2,01 personnes par ménage.

Ces caractéristiques des ménages se comparent avec celles de la ville de Québec avant le regroupement.

Tableau 7 : Nombre de personnes par ménage

TERRITOIRE	POPULATION TOTALE	NBRE DE MÉNAGES	NBRE PERSONNES / MÉNAGE	% MÉNAGES D'UNE SEULE PERSONNE
Vanier	13 135	6 535	2,01	42,8
Ville de Québec avant la fusion	169 080	86 680	1,95	45,6
Ville de Québec fusionnée	507 985	227 550	2,23	n/a
Arrondissement des Rivières:	59 195	25 955	2,27	31,0
Duburger	11 290	4 780	2,36	27,7
Lebourgneuf	11 775	5 305	2,22	30,7
Les Saules	12 546	5 505	2,28	28,3
Neufchâtel-Est	11 005	4 135	2,66	19,0

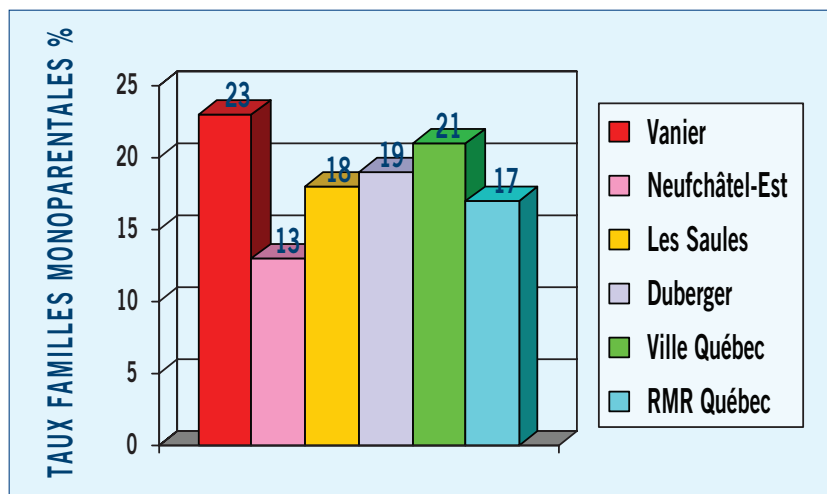
Nombre de personnes par ménage



Dans le quartier de Vanier, 40 % des ménages sont constitués d'une seule personne.

Portrait du quartier de Vanier

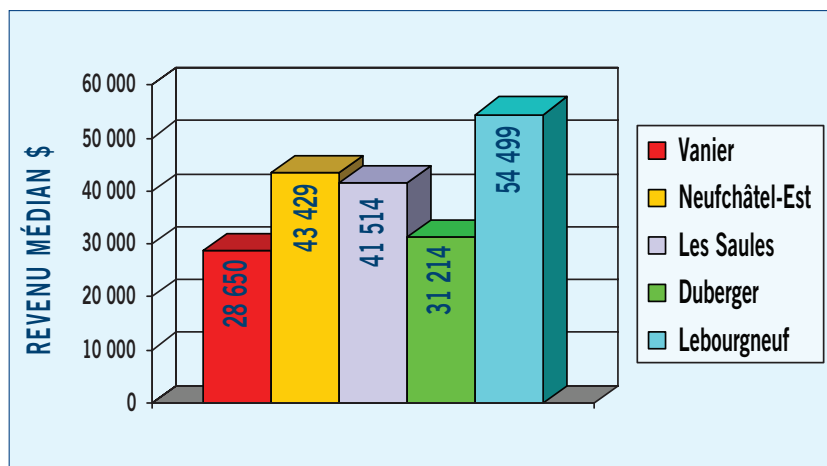
Taux de familles monoparentales



Dans le quartier de Vanier, 23 % des familles sont monoparentales.

En comparaison, 13 % des familles de Neufchâtel-Est sont monoparentales, 18 % dans le quartier Les Saules et 19% dans le quartier de Duberger.

Revenu médian des ménages comparé avec d'autres quartiers de l'arrondissement des Rivières



Le revenu des ménages

C'est dans le quartier de Vanier que l'on trouve le plus bas revenu dans l'arrondissement des Rivières.

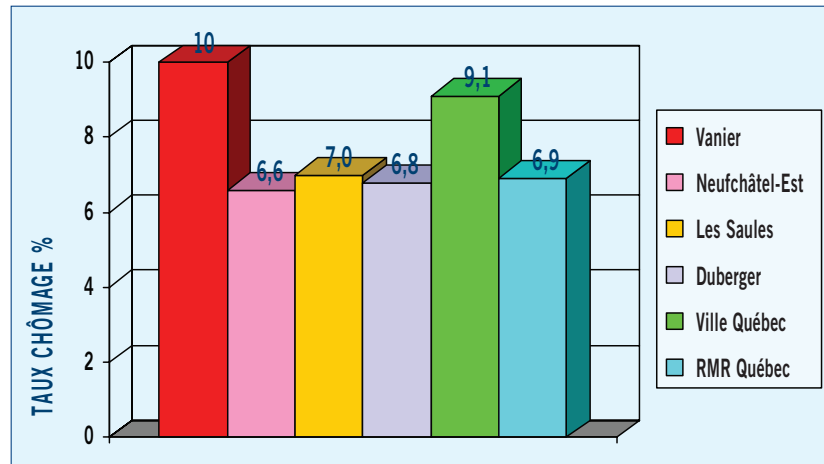
Tableau 8 : Revenu moyen et médian pour les personnes seules et les ménages

TERRITOIRE	REVENU DES MÉNAGES FORMÉS D'UNE SEULE PERSONNE		REVENU DES MÉNAGES	
	REVENU MOYEN \$	REVENU MÉDIAN \$	REVENU MOYEN \$	REVENU MÉDIAN \$
Vanier	19 721	17 070	33 076	28 650
Ville de Québec avant la fusion	n/d	18 286	n/d	31 214
Ville de Québec fusionnée	27 074	n/d	48 868	39 995
Arrondissement des Rivières:	25 494	22 388	46 589	39 925
Duberger	24 745	22 323	45 652	41 514
Lebourgneuf	33 803	29 903	59 837	54 499
Les Saules	25 849	22 522	48 708	43 429
Neufchâtel-Est	26 777	23 019	54 333	50 039

Le tableau précédent compare le revenu des ménages du quartier de Vanier avec le revenu des ménages des autres quartiers de l'arrondissement des Rivières. Le quartier de Vanier présente le plus bas revenu pour les ménages. Il existe un écart de 5 773 \$ entre le revenu des ménages formés d'une seule personne habitant le quartier de Vanier avec ceux habitant dans l'ensemble de l'arrondissement des Rivières. L'écart devient plus important lorsqu'on compare le revenu des ménages du quartier de Vanier avec le revenu des ménages du quartier de Lebourgneuf (écart de 26 761 \$) et avec le revenu des ménages de Neufchâtel-Est (écart de 21 257 \$). L'écart entre le revenu médian des ménages formés d'une seule personne du quartier de Vanier avec ceux de la ville de Québec avant le regroupement est de 1 216 \$; l'écart entre le revenu médian des ménages du quartier de Vanier avec ceux de la ville de Québec avant le regroupement est de 2 564 \$. Le revenu des ménages du quartier de Vanier se rapproche de celui des quartiers centraux de la ville de Québec.

Portrait du quartier de Vanier ◀ ■

Taux de chômage



Avec un taux de chômage de 10 %, c'est dans le quartier de Vanier qu'il est enregistré le plus haut taux de chômage de l'arrondissement des Rivières.

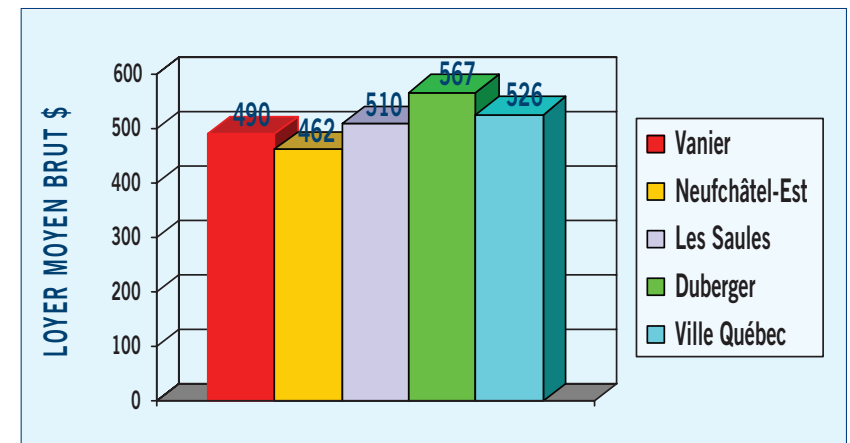
Tableau 9: Type d'occupation des logements

TERRITOIRE	NBRE DE LOGEMENTS	LOGEMENTS POSSÉDÉS	%	LOGEMENTS LOUÉS	%	PAIEMENT MENSUEL \$
Vanier	6 540	1 615	25	4 925	75	490
Ville de Québec avant la fusion	86 685	28 855	33	57 830	67	515
Ville de Québec fusionnée	227 480	115 535	51	111 945	49	526
Arrondissement des Rivières:	26 015	12 680	49	13 335	51	534
Duburger	4 785	2 180	46	2 605	54	567
Lebourgneuf	3 910	2 205	56	1 705	44	595
Les Saules	5 525	2 765	50	2 760	50	510
Neufchâtel-Est	4 120	2 980	72	1 140	28	462

En 2001, la population du quartier de Vanier est, dans une proportion de 75 %, composée de locataires. Le coût du loyer est l'un des plus bas de l'arrondissement des Rivières après Neufchâtel-Est.

En 2001, dans l'ensemble de l'arrondissement des Rivières, 49 % des logements sont occupés par leur propriétaire contre seulement 25 % dans le quartier de Vanier. Une grande majorité des résidents du quartier de Vanier sont soumis aux fluctuations du marché locatif.

Loyer moyen des familles



Type de construction résidentielle du quartier de Vanier

Le tableau suivant précise la trame urbaine résidentielle du quartier de Vanier. La maison unifamiliale représente que 8 % des logements privés occupés. Les appartements, duplex non attenant, représentent 15 % des logements privés occupés. La majorité des logements sont du type appartement, immeuble de moins de cinq étages.

Portrait du quartier de Vanier

Tableau 10: Type de construction résidentielle

	NBRE/TYPE	%
Nombre total de logements privés occupés selon le type de construction résidentielle	5 380	100
Maison individuelle non attenante	430	8
Maison jumelée	130	2
Maison en rangée	185	3
Appartement, duplex non attaché	805	15
Appartement, immeuble de 5 étages ou plus	150	3
Appartement, immeuble de moins de 5 étages	3 645	68
Autre maison individuelle attenante	20	0,3
Logement mobile	0	

Les secteurs résidentiels situés au sud de la voie ferrée se caractérisent par des bâtiments de 2 ou 3 étages, souvent à toit plat. Ce type de bâtiment a été immortalisé sur une toile par le peintre québécois Jean-Paul Lemieux vers 1964.

L'Effet Lemieux



120. La Nuit à Québec-Ouest, 1964

Les bâtiments de plus de 3 étages se retrouvent regroupés dans des secteurs spécifiques. Le secteur situé au nord de la voie ferrée se caractérise par un secteur d'habitation de type bungalow et par des secteurs à plus forte densité résidentielle.

2.12 PORTRAIT DE SANTÉ DE LA POPULATION DU CLSC BASSE-VILLE-LIMOILOU-VANIER

L'ancienne ville de Vanier et les quartiers centraux de la Basse-Ville de l'ex-ville de Québec, incluant Limoilou, constituent ce qui est convenu d'appeler le territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Comme dans l'ensemble de la région de Québec, le milieu est vieillissant. Les gens célibataires, divorcés ou veufs sont nombreux et près de trois personnes sur dix vivent seules dans leurs logements. Les familles avec enfants de moins de 18 ans sont peu nombreuses et plus de 40 % de celles-ci sont monoparentales, soit le double de la moyenne du Québec.

Le territoire Basse-Ville-Limoilou-Vanier connaît aussi une situation socio-économique passablement difficile. La population est peu scolarisée. Le taux d'emploi est faible, le chômage élevé et les revenus moyens des particuliers sont très faibles. L'ensemble de ces facteurs expliquerait pourquoi près de 30 % de la population du territoire reçoit des prestations d'aide sociale et que près de la moitié des résidents vivent sous le seuil de pauvreté.

En ce qui a trait aux facteurs de risque, les quelques informations disponibles pour le territoire du CLSC révèlent une situation inquiétante pour le territoire Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Les proportions de naissances de faible poids, de naissances prématurées, de naissances présentant un retard de croissance intra-utérine et de naissances de mères faiblement scolarisées surpassent largement les valeurs régionales et québécoises.

ÉTAT DE SANTÉ

À ces conditions sociodémographiques et socioéconomiques difficiles, s'ajoute un état de santé précaire. De fait, la population du territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier a généralement plus de limitations d'activités à long terme et l'incidence du cancer y est plus élevée.

Mais c'est surtout du côté des indicateurs de mortalité que les écarts deviennent significatifs. De multiples problèmes de santé affligent la population du territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier. Tout d'abord, l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé sont nettement inférieures à la moyenne régionale et à la moyenne québécoise. C'est aussi dans ce même territoire que l'on retrouve les plus hauts indices comparatifs de mortalité par tumeurs, par maladies de l'appareil circulatoire et par maladies de l'appareil respiratoire, sans oublier que les décès liés aux maladies de l'appareil digestif y sont aussi très élevés. Enfin, le suicide constitue un problème inquiétant, voire même dramatique, puisque, tant chez les hommes que chez les femmes, il est deux fois plus élevé sur le territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier qu'au Québec.

Environnement du quartier

3.1 ENVIRONNEMENT INTERNE

L'élaboration de la vision du quartier de Vanier résulte également de l'analyse de l'environnement interne du quartier soit ses principales forces et faiblesses. La détermination de ces forces et faiblesses provient :

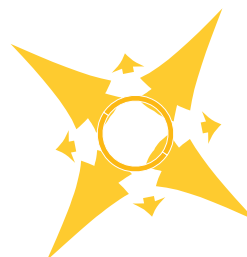
- d'une collecte d'information provenant de rencontres de groupes ou de représentants d'organismes;
- d'une recherche bibliographique concernant le quartier;
- des résultats de l'exercice de consultation publique organisée sous forme de séance de remue-méninges tenue le 28 février 2006;
- d'une réflexion du conseil de quartier de Vanier au cours de l'élaboration du plan de quartier.

FORCES

- Le quartier profite d'une localisation centrale dans la ville de Québec.
- Les secteurs résidentiels présentent une homogénéité au niveau du cadre bâti.
- Le quartier est desservi par des axes de transport majeurs que sont les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne et par des artères importantes que sont les boulevards Pierre-Bertrand, Wilfrid-Hamel et Père-Lelièvre.
- La rivière Saint-Charles délimite le territoire et offre un potentiel récréotouristique.
- Plusieurs commerces de proximité desservent les zones résidentielles.
- Les axes commerciaux Pierre-Bertrand, Wilfrid-Hamel, Père-Lelièvre et Soumande desservent une clientèle locale et régionale.
- Présence du centre d'art La Chapelle.
- Présence de l'emprise de l'aqueduc dans les zones résidentielles.
- Les organismes communautaires sont nombreux et diversifiés.
- Présence de pôles d'emploi importants que sont les zones commerciales et le parc industriel Cardinal.
- La rue Marais offre une ouverture sur l'autoroute Félix-Leclerc. C'est une zone commerciale à fort potentiel.

FAIBLESSES

- Les espaces verts sont peu nombreux et mal équipés dans le quartier.
- Aucun aménagement ne met en valeur la présence de la rivière Saint-Charles.
- L'offre en équipements de loisir n'est pas adaptée aux besoins des résidents.
- Les terrains vacants sont presque inexistants.
- Aucune infrastructure sécuritaire n'est offerte aux cyclistes sauf une bande cyclable non conforme desservant qu'une infime partie du territoire.
- Difficulté pour les piétons, les cyclistes et les personnes handicapées pour traverser le boulevard Wilfrid-Hamel.
- Le quartier n'est pas relié aux réseaux pédestres et cyclables de la ville.
- La sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas assurée sur les principaux boulevards et sur la rue Soumande. Les intersections sont problématiques.
- L'aspect visuel dégrade des zones commerciales et a pour effet d'atténuer leurs attraits.
- Le boulevard Pierre-Bertrand est une porte d'accès à l'arrondissement des Rivières et présente une piètre qualité visuelle. Ce boulevard n'est pas adapté pour les piétons et les cyclistes.
- Absence de lieu de centralité.
- Manque de perméabilité entre les différents secteurs du quartier causé principalement par les contraintes anthropiques.
- Le transport en commun accuse une déficience au niveau de la desserte du quartier, au niveau du confort offert aux usagers et au niveau de la fréquence de fin de semaine.



3.2 ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'élaboration de la vision du quartier résulte également d'une analyse de l'environnement externe du quartier. De façon globale, il s'agit des opportunités et des contraintes extérieures pouvant influencer l'état actuel de la qualité de vie de la collectivité du quartier.

OPPORTUNITÉS

Réaménagement des berges de la rivière Saint-Charles

L'aménagement des rives de la rivière Saint-Charles ajouterait un espace naturel au quartier de Vanier. Ces aménagements (liens piétonniers et cyclables avec les quartiers adjacents, construction de passerelles sur la rivière...) sont situés à la limite sud du quartier. L'accès sécuritaire à cette zone naturelle est actuellement problématique.

Site de la Maison Jésus-Ouvrier des Pères Oblats de Marie-Immaculée

Ce site offre un potentiel de développement pour le secteur résidentiel, de type locatif, à prix abordable. Datant de plusieurs années, une réglementation d'urbanisme particulière s'applique dans cette zone (plan d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA). Ce type de règlement permet de juger les projets en vertu de critères d'aménagement portant sur la densité, l'architecture, l'aménagement paysager et favorise l'intégration harmonieuse des usages privés et publics. Le lotissement du site permettrait à la ville de réserver, éventuellement, la rive de la rivière à des fins publiques.

Réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand

Le réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand prévu au PDAD devrait rendre le boulevard plus convivial pour les piétons, les personnes handicapées, les cyclistes et pour les usagers du transport en commun. Des liens sécuritaires devront être créés afin d'unir les zones résidentielles aux pôles d'emploi que sont les zones commerciales et les zones industrielles du parc industriel Cardinal. Une attention particulière devra être portée à l'intersection de la rue Marais et du boulevard Pierre-Bertrand.

L'aspect visuel du boulevard Pierre-Bertrand est de piètre qualité. Le réaménagement de ce boulevard portera sur les aspects urbanistiques et de design. Ce réaménagement devra prévoir la présence de mobilier urbain adéquat et des aménagements paysagers de qualité à des endroits ciblés, un éclairage mieux adapté pour la vie de quartier et des liens piétonniers et cyclables unissant les zones adjacentes.

Voie de circulation projetée reliant les autoroutes Laurentienne et Robert-Bourassa

Ce projet de voie de circulation prévu par le ministère des Transports vise à solutionner les problèmes de congestion automobile, notamment sur l'autoroute Félix-Leclerc. Ce projet est prévu dans l'emprise d'Hydro-Québec utilisée actuellement à des fins de transport d'électricité. Toute intervention dans cette emprise devra répondre aux besoins du quartier de Vanier en matière d'espaces verts et de déplacements diversifiés et sécuritaires, et relier harmonieusement les zones adjacentes tout en prévoyant des zones tampons efficaces et esthétiques.

Élaboration du plan directeur des pistes cyclables dans la ville de Québec

Le plan de quartier propose l'amélioration de la bande cyclable existante desservant localement le quartier et la création de liens avec les réseaux cyclables de la ville.

Élaboration du plan stratégique du RTC

Le plan de quartier de Vanier veillera à soumettre des recommandations pour la desserte du quartier en transport en commun et à proposer des améliorations pour le confort des usagers.

Nouveau point de service du CLSC dans le quartier

L'Hôpital du Christ-Roi devient le nouveau point de service dans le quartier. Cette intervention rend les services du CLSC mieux adaptés aux besoins du quartier et plus accessibles pour les résidents.

Présence de l'emprise de l'aqueduc sur le territoire

Cet espace, interdit de construction, peut cependant être utilisé à des fins récréatives. D'ailleurs, le conseil municipal de l'ancienne Ville de Vanier était déjà intervenu dans ce sens. Le plan de quartier reprend ce projet et l'inclut dans son plan d'action comme piste de solution au manque d'espaces verts, pour favoriser les déplacements à pied et à vélo dans l'axe nord-sud et pour décroiser certains secteurs résidentiels.

Les Fêtes du 400e

Un nouveau parc dans le secteur Bourdages sera inauguré pour l'évènement. Il portera le nom de Parc des Filles du Roi et sera agrémenté d'un monument illustrant les filles du roi.



■ Boulevard Pierre-Bertrand • Intersection Chabot



■ Commerces de détail • Les Halles Fleur de Lys

CONTAINTES

Manque de terrains vacants

Le quartier de Vanier est presque entièrement occupé par les usages liés au transport routier, au transport d'énergie, au commerce, à l'industrie et à l'habitation laissant peu de place à l'aménagement de nouveaux espaces verts ou à la planification de construction d'habitations.

Le boulevard Wilfrid-Hamel ou la route 138

La route 138 est une route de transit importante et traverse d'est en ouest le quartier desservant des zones commerciales à caractère local et régional comme les Halles Fleurs de Lys et Place Fleurs de Lys, des zones résidentielles de diverses densités, une zone scolaire, une zone d'hôpital et de commerces de proximité et de transit. Le boulevard Wilfrid-Hamel est la porte d'entrée du quartier avec le boulevard Pierre-Bertrand. Ces voies de circulation sont actuellement des barrières qui nuisent aux déplacements sécuritaires des piétons et des cyclistes. En plus, elles fracturent le quartier. Ces boulevards manquent d'intégration au quartier.

Manque d'intégration des zones commerciales aux zones adjacentes

Les zones commerciales des boulevards Pierre-Bertrand et Wilfrid-Hamel et de la rue Soumande répondent à une clientèle régionale et de transit dans le quartier. Ce type de clientèle se déplace en voiture et requiert des stationnements qui sont situés pour la plupart en façade des commerces. Ces derniers desservent également une clientèle locale constituée de résidents et de travailleurs du quartier. Ces zones bénéficieraient à être reliées aux zones résidentielles ou industrielles par un réseau piétonnier et cyclable. Cela permettrait des échanges sécuritaires entre les différentes zones.

Vieillessement de la population

Ce phénomène de vieillissement de la population s'identifie aussi dans le quartier de Vanier comme dans l'arrondissement. Il sera important d'adapter les équipements de loisir et de culture en fonction de l'évolution prévisible des besoins de la population.

L'offre en commerces de proximité doit être bonifiée afin de minimiser les déplacements automobiles. Des liens piétonniers et cyclables doivent être aménagés.

Vision d'action territoriale

La vision d'action territoriale doit exprimer les désirs et les attentes partagés d'une communauté en regard à son développement futur. Ainsi pour définir la vision d'action, les membres du conseil de quartier de Vanier se sont inspirés du portrait du quartier et de l'analyse de ses environnements interne et externe. Afin que les actions proposées reflètent bien les préoccupations du quartier et se traduisent par des aménagements adéquats sur le territoire, le plan de quartier propose la vision d'action suivante.

4.1 VISION D'ACTION

Dans le but de rendre le quartier de Vanier un lieu accueillant, agréable à vivre, accessible, sécuritaire et actif au niveau de l'emploi, où le coût du logement est abordable, où le milieu communautaire est dynamique et concerté, le quartier de Vanier adopte une stratégie d'amélioration basée sur ses points forts que sont :

le cadre de vie

Le quartier de Vanier est favorisé par sa localisation centrale. Il est bien desservi par des axes de transport importants que sont les autoroutes Laurentienne et Félix-Leclerc et par des voies de desserte majeures telles que les boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre.

le milieu de vie

Présence de commerces et de services de quartier parsemés à l'intérieur des zones résidentielles et présence de commerces à caractère plus régional le long des artères commerciales.

Les organismes à caractère communautaire sont nombreux et diversifiés.

le niveau de vie

Présence de pôles d'emploi importants que sont les artères commerciales et le parc industriel Cardinal.

Potentiel récréotouristique autour de la rivière Saint-Charles.

4.2 ENJEUX GÉNÉRAUX

Les enjeux généraux représentent les grandes lignes du plan d'action.

Assurer des déplacements sécuritaires et intégrés

Préparer des plans des réseaux cyclables et pédestres desservant le quartier et relier ceux-ci aux réseaux municipaux existants.

Aménager des traverses sécuritaires pour les cyclistes, les piétons et les personnes handicapées aux principales intersections sur les boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre.

Assurer plusieurs accès publics à la rivière Saint-Charles

Préparer un plan d'aménagement du secteur riverain à la rivière Saint-Charles en incluant le boulevard Wilfrid-Hamel et le secteur du site de la Maison Jésus-Ouvrier des Pères Oblats de Marie-Immaculée. Ce plan prévoit des accès sécuritaires à la zone de la rivière par les rues Soumande, Plante, Beaucage/Père-Lelièvre. L'aménagement du secteur compris entre la rivière et les intersections des boulevards Wilfrid-Hamel avec Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre doit être intégré de façon à créer dans l'espace un endroit stratégique. Ce plan comprendra des propositions quant à l'architecture, à l'urbanisme, au mobilier urbain, à l'éclairage, etc.



◀ ■ Rivière Saint-Charles

Verdir le quartier

- Préparer un plan d'intervention et un programme de plantation d'arbres et d'arbustes dans l'ensemble du quartier.
- Améliorer la qualité des équipements récréatifs et du mobilier urbain dans les parcs.
- Mettre en valeur la rivière Saint-Charles.
- Aménager l'emprise de l'aqueduc à des fins récréatives.
- Mettre en valeur le site de la Maison Jésus-Ouvrier des Pères Oblats de Marie-Immaculée en adoptant une réglementation à cet effet.



■ Jeux d'eau • Complexe Jean-Paul-Nolin

Revoir l'aménagement des boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Père-Lelièvre et y intégrer des modes de déplacements alternatifs

Préparer les plans et prévoir les travaux par phases.

Développer le secteur récréotouristique

Développer des programmes de promotion et de sensibilisation pour la zone riveraine comprenant le boulevard Wilfrid-Hamel.

Créer une zone de centralité où une mixité de commerces et de services de proximité est offerte

Préciser le secteur d'intervention : le secteur de centralité a été identifié comme étant le quadrilatère formé par les rues Chabot, Beaucage, Soumande et Proulx.

Préparer un programme d'intervention.

Assurer aux organismes communautaires un soutien technique pour la bonne marche de leurs projets



■ Boulevard Wilfrid-Hamel

Orientations et objectifs d'aménagement et de développement

Le contenu de cette section découle en grande partie d'une réflexion du conseil de quartier et se fonde principalement sur les enjeux ressortis lors de la séance de consultation publique tenue le 28 février 2006. Cet exercice a permis de préciser les préoccupations des citoyens du quartier. Il a aussi servi à dresser un diagnostic comprenant des forces et des faiblesses liées à la qualité de vie de la collectivité.

La présente section présente les orientations et les objectifs d'aménagement selon les trois éléments composant le concept de développement local, soit le cadre de vie, le milieu de vie et le niveau de vie. Les orientations et les objectifs sont présentés au point 5.4.



5.1 CADRE DE VIE

Le premier élément du développement local est le **cadre de vie**, soit les environnements naturel et bâti du quartier.

ENVIRONNEMENT NATUREL

L'**environnement naturel** du quartier de Vanier correspond aux éléments suivants :

- la qualité du couvert végétal;
- la morphologie et la topographie des sols;
- le réseau hydrique et les milieux humides;
- les sites d'intérêt
- la qualité de l'environnement.

ENVIRONNEMENT BÂTI

L'**environnement bâti** du quartier de Vanier correspond aux éléments suivants :

- l'habitation et le cadre bâti;
- le design urbain;
- le transport;
- les équipements et les infrastructures.

5.2 MILIEU DE VIE

Le second élément du développement local est le **milieu de vie**, soit les environnements social et culturel du quartier.

ENVIRONNEMENTS SOCIAL ET CULTUREL

Les **environnements social et culturel** du quartier de Vanier correspondent aux éléments suivants :

- les services publics municipaux;
- les services publics régionaux;
- les services publics gouvernementaux;
- les services professionnels privés et les commerces de proximité;
- les organismes communautaires et les mouvements associatifs;
- les équipements récréatifs de sport et de loisir;
- les équipements culturels;
- les lieux historiques.



▲
■ Centre d'art La Chapelle
• Avenue Plante

5.3 NIVEAU DE VIE

Le troisième élément du développement local est le **niveau de vie**, soit l'environnement économique du quartier.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La notion d'**environnement économique** passe par la mise en place de conditions créant un environnement propice à l'émergence de projets et de conditions tels que :

- projets créateurs d'emploi;
- projets générant un achalandage;
- conditions favorisant le développement d'entrepreneuriat.



▲
■ Bibliothèque Aliette-Marchand
• Boulevard Pierre-Bertrand

■ ► Orientations et objectifs d'aménagement et de développement

5.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RETENUS

Voici les orientations et les objectifs d'aménagement retenus. Ils visent à améliorer le cadre de vie, le milieu de vie et le niveau de vie des citoyens du quartier de Vanier.

CADRE DE VIE

Orientations

Objectifs

Parcs et espaces verts

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">► Assurer la protection des aires naturelles encore disponibles dans le quartier.
► Améliorer la qualité des parcs existants. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Préserver certaines portions du site Maison Jésus-Ouvrier des Pères Oblats de Marie-Immaculée, encadrer son éventuel lotissement et le mettre en valeur.- Favoriser l'accès sécuritaire au secteur de la rivière Saint-Charles par des aménagements appropriés.- Utiliser l'emprise d'Hydro-Québec et celle de l'aqueduc municipal comme espaces verts.
► ► - Ajuster l'offre récréative aux besoins des résidants avoisinants.- Offrir un mobilier urbain sécuritaire et adapté.- Assurer aux différents secteurs des espaces verts de qualité. |
|--|---|

Sécurité urbaine

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">► Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans le quartier.
► Assurer la sécurité publique par la mise en place d'un plan de mesure d'urgence. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Assurer un accès sécuritaire aux piétons et aux cyclistes aux commerces de proximité.- Assurer un accès sécuritaire aux piétons et aux cyclistes aux pôles d'emploi.- Assurer la sécurité des jeunes aux abords des écoles.
► ► - Prévoir des mesures d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou en cas d'accident comme un déraillement de train. |
|--|---|

Déplacements alternatifs

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">► Diversifier les modes de déplacement dans le quartier.► Améliorer les liens entre le quartier et les quartiers adjacents. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Améliorer les réseaux piétonnier et cyclable du quartier.
► ► - Développer de nouveaux liens entre le secteur résidentiel de Vanier et les quartiers adjacents.- Favoriser la venue d'usagers externes du quartier. |
|--|---|

Orientations et objectifs d'aménagement et de développement ◀ ■

Orientations

Objectifs

Habitation

- ▶ Adapter l'offre en logements aux besoins des citoyens du quartier.
- ▶ ▶ - Favoriser le développement de logements subventionnés dans le quartier.
- ▶ ▶ - Diversifier l'offre en logements.
- ▶ ▶ - Donner accès à un logement abordable.

Cadre bâti

- ▶ Assurer l'homogénéité des secteurs quant au gabarit et à l'architecture des bâtiments.
- ▶ ▶ - Favoriser une gradation dans le gabarit des bâtiments et une insertion plus harmonieuse des nouvelles constructions.
- ▶ ▶ - Soutenir la réalisation d'une architecture de qualité tant dans le cadre de projets de construction que de rénovation.

Infrastructures

- ▶ Améliorer le réseau d'éclairage public.
- ▶ Participer à la résolution du problème de congestion de l'autoroute Félix-Leclerc à la hauteur du boulevard Pierre-Bertrand.
- ▶ ▶ - Uniformiser le réseau d'éclairage public et l'adapter à l'échelle piétonne sur certains types de voies.
- ▶ ▶ - Minimiser les impacts sur le milieu de vie existant.
- ▶ ▶ - Préserver l'emprise d'Hydro-Québec en espace vert.

Lieu de centralité

- ▶ Dynamiser les espaces commerciaux et de services tant en bordure des artères commerciales que celles à proximité des lieux de résidence.
- ▶ ▶ - Attirer la clientèle locale et externe.
- ▶ ▶ - Développer des habitudes de consommation.
- ▶ ▶ - Diversifier l'offre.
- ▶ Créer un lieu de centralité animé.
- ▶ ▶ - Créer des lieux de rencontre.
- ▶ ▶ - Créer de la vitalité urbaine.
- ▶ ▶ - Dynamiser le quartier.

Boulevards

- ▶ Rendre les boulevards Pierre-Bertrand, Wilfrid-Hamel et Père-Lelièvre plus conviviaux pour les piétons, les personnes handicapées et les cyclistes.
- ▶ ▶ - Prévoir des modes de déplacement alternatifs sur ces boulevards.
- ▶ ▶ - Revoir l'aménagement et les règles d'urbanisme applicables à ces secteurs.

■ ► Orientations et objectifs d'aménagement et de développement

MILIEU DE VIE

Orientations

Objectifs

Équipements de loisir

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Améliorer la qualité des équipements récréatifs et du mobilier urbain dans les parcs du quartier.▶ Améliorer la qualité des parcs existants. | <ul style="list-style-type: none">▶ ▶ - S'assurer que les équipements répondent aux besoins des secteurs desservis par le parc.▶ ▶ - Bien desservir la population en équipements récréatifs et en activités de loisir. |
|---|---|

Centres locaux de services communautaires (CLSC)

Point de service au Christ-Roi

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ S'assurer que le quartier ait des ressources suffisantes pour répondre aux besoins des résidents. | <ul style="list-style-type: none">▶ ▶ - Sensibiliser le conseil d'Arrondissement à poursuivre ses représentations auprès du gouvernement provincial pour obtenir un point de service du CLSC dans le quartier. |
|---|--|

Transport en commun

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Améliorer la desserte du transport en commun dans le quartier.▶ Améliorer la qualité du service dans le quartier. | <ul style="list-style-type: none">▶ ▶ - Augmenter les fréquences, le soir et les fins de semaine, dans l'ensemble des secteurs desservis.▶ ▶ - Renforcer le réseau dans le quartier afin de pallier à la difficulté de déplacement des citoyens.▶ ▶ - Répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'usagers.▶ ▶ - Rendre le transport en commun plus attrayant en minimisant les inconvénients. |
|--|--|

Organismes communautaires

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ S'assurer que les interventions municipales intègrent les préoccupations sociales du milieu.▶ Améliorer les services municipaux. | <ul style="list-style-type: none">▶ ▶ - Impliquer les jeunes et les personnes âgées dans les projets du quartier.▶ ▶ - Développer l'esprit de solidarité dans le quartier.▶ ▶ - Fournir un environnement propice à l'épanouissement personnel.▶ ▶ - Améliorer l'entretien général du quartier. |
|---|---|

Orientations et objectifs d'aménagement et de développement ◀ ■

Orientations

Objectifs

Commerces et services

- ▶ S'assurer que le quartier soit bien desservi par les commerces de proximité. ▶▶ - Diversifier l'offre de commerces de proximité.

Culture

- ▶ Favoriser l'accès aux activités culturelles dans le quartier. ▶▶ - Rendre les activités culturelles accessibles à tous.
- Encourager la création et l'innovation dans la population.

Organismes communautaires et mouvements associatifs

- ▶ Favoriser une meilleure concertation dans le milieu. ▶▶ - Faire circuler l'information plus rapidement.
- Rendre les organismes plus efficaces.
- Mobiliser le milieu pour résoudre les problèmes identifiés.
- Prendre le pouls du quartier.

Personnes immigrantes

- ▶ Favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans le milieu. ▶▶ - Combattre l'isolement social.
- Faciliter le rapprochement entre les employés et les employeurs potentiels.

Centre commercial
• Place Fleurs de Lys



◀ ■ Commerce de détail

■ ► Orientations et objectifs d'aménagement et de développement

NIVEAU DE VIE

Orientations

Objectifs

Artères commerciales

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">► Déterminer des interventions en fonction des caractéristiques et des vocations des différentes artères. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Déterminer la vocation des diverses artères.- Déterminer les interventions en fonction des quatre thèmes suivants : aménagement, animation, cadre bâti et mixité commerciale. |
|---|--|

Récréotourisme

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">► Promouvoir les attraits récréotouristiques du quartier de Vanier. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Attirer une clientèle touristique dans le quartier.- Créer des liens avec les réseaux touristiques existants.- Sécuriser les lieux. |
|---|---|

Entrepreneurship

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">► Stimuler l'entrepreneuriat chez la population. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Susciter l'intérêt chez la population pour l'entrepreneuriat.- Créer de l'emploi. |
|--|--|

Embauche et création d'emploi

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">► Favoriser l'intégration et la formation des résidents pour combler les postes disponibles localement et stimuler la création de projets structurants pour le milieu. | <ul style="list-style-type: none">► ► - Connaître l'ensemble des besoins en matière d'emplois disponibles.- Connaître le potentiel des personnes sans emploi.- Favoriser le maillage entre les besoins et les potentiels identifiés.- Favoriser la création de projets créateurs d'emplois pour les résidents. |
|--|---|